



Compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2016

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusé : Louis MONNET

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 à 14 voix 14 présents.

Avenant au bail de location – location kinésithérapeute

Monsieur le maire informe les membres présent que Monsieur Dubest Alexandre, kinésithérapeute installé sur le commune d'Assieu depuis le 09 novembre 2015 compte prendre un associé. Il convient donc de modifier le bail de location du local dans ce sens ainsi que la délibération 2015-044 prise le 04 novembre 2015. Le bien communal situé « 1 bis place des écoles 38150 Assieu » est mis en location pour un usage commercial à Monsieur Dubest Alexandre et Madame Zanardelli Coralie.

Monsieur le maire propose d'appliquer un loyer mensuel, à terme échu de 674.94€ (soit 7€ du m2), loyer révisable chaque année au mois de septembre. Monsieur le Maire énonce la liste des charges récupérables par le bailleur qui seront facturées une fois par an. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au bail et la délibération s'y rapportant.**

Avance de subventions versées par la commune au budget du CCAS

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et dans l'attente du vote du Budget primitif 2016 il convient d'accorder une avance de subvention, (paiement de fournisseurs) et **décide d'accorder une avance de 5 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.** (Impute la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Commune pour l'année 2016, chapitre 65, nature 657362).

Décision Modificative n°7

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Cette modification a pour objet : L'augmentation du chapitre 014 atténuations de produits. Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 70 Article 7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement				3 685€
Chapitre 014 D 73921 Attributions de compensation		3 685€		
Total général		3 685€		3 685€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°7

□ **Projet travaux – nouveau local des infirmières**

Un devis a été réalisé par M. Bernard Jacques (ancien architecte à la retraite) architecte auto entrepreneur pour la réalisation des plans et du dossier de permis de construire du nouveau local infirmière. Il y a aurait : une salle d'attente, une salle de soins, une tisanderie et des WC accès handicapés pour une superficie totale de 28 m², situé à l'ancien bureau des pompiers. **Le conseil accepte de mandater Mr Bernard Jacques pour effectuer les plans.**

□ **Travaux / voirie**

Des travaux de curage de fossés ont commencé sur les rues Clurzons, Coquillonne et Charinas.

La barrière de sécurité à Ste Croix va être terminée à charge de la CCPR.

Début avril : les travaux du pont du Richoud devraient commencer.

Permis d'aménager :

12 lots sur Compostelle 2. Problème : les eaux pluviales nécessitent un bassin de rétention avec des pompes (en direction des U qui sont sur la voirie) car le terrain est 2 m en dessous.

Idem pour les eaux usées.

Le clos d'Angèle

Les travaux commencent cette semaine. Il faudra se positionner sur le fait de reprendre à notre charge la voie de ce lotissement car on souhaiterait conserver une zone piétonne en direction du village (école).

□ **Compte rendu réunion publique Pedibus**

Présents: les élus de la commission école, sept mères de familles, Hélène Rival du Centre Social et Jean Michel Segui. Des explications sur ce qu'est un pédibus ont été apportées ainsi que les « lignes » qui pourraient être utilisées. Le but : qu'une association pédibus gère ce projet avec un simple accompagnement de la commune. Les assistants ont été plutôt favorables au projet. Prochaine réunion : le 05 février à 20h. Il faut maintenant sonder les parents pour savoir comment ils se déplacent, à quelle fréquence, ce qu'ils souhaiteraient, etc.... Recommandations : une ligne = 1km soit 20 min de marche maximum. Lignes possible : Gasavignard – Ecole / Artillers – Clos Angèle – St Jacques – Ecole.

□ **Divers**

Comprimés d'iode : la campagne 2016 a commencé.

Demande d'un particulier d'acquérir une partie de terrain communal derrière l'église : refus du conseil municipal

Pigeonnier : M. Desgaches pourrait s'occuper de l'installation d'un pigeonnier et de l'élimination des œufs de pigeons au grenier de l'ancienne cure. Il faudra sécuriser le plancher.

CCAS : repas du 20 février. Réunion le 1^{er} février à 20h.

Accueil des nouveaux arrivants : le 12 février à 19h. Les associations seront invitées. Les nouveaux habitants présents depuis environ 4 ans sont invités.

□ **PLU préparation de la réunion publique du 21 janvier 2016**

A 15h réunion avec les personnes publiques associées.

A 19h réunion publique à la salle des fêtes. L'urbaniste présentera le dossier et répondra aux questions.

Agenda- Réunions

21 janvier : 15h commission PLU avec PPA

19h réunion publique PLU

12 février : 19h réunion nouveau habitants

20 février : 12h repas du CCAS

29 février : vote du compte administratif

Sous réserve

8 mars : débat orientation budgétaires

25 mars : 19h vote du budget

Fin de séance à 23H

Prochain Conseil Municipal 07/07/2015 à 20h
Site Internet : WWW.mairie-assieu.com